

Le Canada ne peut se permettre l'isolement

L'internationalisation des campus

On en voit des signes annonciateurs un peu partout dans le monde.

Le Japon s'est fixé comme objectif de recevoir 100 000 étudiants d'ici l'an 2000. L'Australie a réclamé une conférence sur l'avenir de l'enseignement supérieur dans la région de l'Asie-Pacifique. Les États-Unis ont affecté, en vertu de la *National Security Act*, 160 millions de dollars au financement de l'éducation internationale.

Mais qu'est-ce que l'on entend au juste par «internationalisation des campus», et en quoi le Canada en profiterait-il ou se sentirait-il menacé ?

M^{me} Eva Egron-Polak dirige la Division internationale de l'Association des universités et collèges du Canada.

«Il n'existe pas de définition simple, unique et universelle de ce que recouvrent les mots *internationalisation des campus*», déclare M^{me} Egron-Polak. «Ce sont des activités de toutes sortes, qui ont pour objectif d'assurer aux étudiants une expérience éducative et un milieu d'enseignement ouverts sur des perspectives, des questions et des possibilités de portée mondiale.»

M^{me} Eva Egron-Polak poursuit en disant que, théoriquement, il faudrait tout changer, aussi bien les programmes d'études que les listes des lectures de référence et les domaines de la recherche :

«Allons-nous, par exemple, lire uniquement des livres nord-américains ou bien lirons-nous des livres latino-américains, chinois et européens pour des cours qui ne portent pas expressément sur l'Amérique latine, la Chine ou l'Europe ? Dans les sciences pures ou en science politique, allons-nous, par exemple, lire absolument tout ce que l'on a écrit sur le sujet abordé ?»

M^{me} Eva Egron-Polak a choisi comme sujet de sa thèse de maîtrise l'enseignement supérieur vu dans l'optique de la Communauté européenne.

C'est au désir d'augmenter la compétitivité que l'on doit des programmes éducationnels tels qu'ERASMUS et COMET, et cela en dépit du fait que l'enseignement ne faisait pas partie du domaine initialement couvert par le Traité de Rome, qui a établi la Communauté économique européenne.

M^{me} Egron-Polak fait, à cet égard, un parallèle avec le Canada :

«On peut faire un parallèle avec le Canada parce que notre constitution confie l'éducation aux provinces, tout comme le Traité de Rome a laissé ce domaine aux divers pays. Mais, dans certaines conditions, il est possible d'envisager une coordination de l'enseignement au niveau international.»

Pour M^{me} Egron-Polak, le Canada occupe une place tout à fait exceptionnelle, aussi bien sur le plan géographique que conceptuel.

«Tout d'abord, il se trouve que sa position géographique fait du Canada un des pays côtiers du Pacifique, un membre de l'Organisation des États américains, un pays du Commonwealth et un membre de la Francophonie; en plus, nous aimerions avoir des relations privilégiées avec l'Europe.»

De par sa situation, le Canada est impérieusement appelé à se fixer des priorités dans le domaine de l'internationalisation des campus, déclare M^{me} Egron-Polak.

«Pour nous, le problème est d'ac-

cepter le fait que nous ne pourrions pas négliger l'appel de l'internationalisation. Nous ne pourrions pas nous le permettre et pourtant, il nous est si difficile de concevoir des stratégies tenant compte à la fois de nos ressources et de nos objectifs. Il n'y a rien de pire que de mettre sur pied une stratégie de grande envergure et de s'apercevoir ensuite que l'on n'a pas les moyens de la mettre en oeuvre. Il est, de loin, préférable d'élaborer une petite stratégie ponctuelle pour laquelle on dispose des moyens nécessaires.»

D'après M^{me} Egron-Polak, une telle ligne de conduite s'impose également pour des raisons d'ordre «négatif» :

«Les motifs qui nous poussent à agir et à réussir dans cette voie, ce sont les effets négatifs qu'aurait l'échec. Comme on l'a dit si justement : "Au cas où il vous paraîtrait onéreux de coopérer à l'enseignement supérieur international, pensez simplement à ce que vous coûterait l'isolement". Dans bon nombre de domaines de recherche, le Canada ne peut faire tout par lui-même, parce que le pays n'est pas assez grand. Il ne peut se le permettre et il a besoin de cette interaction si nécessaire à une recherche créative. Ce n'est pas l'isolement qui lui donnera ce résultat, mais son intégration à part entière dans des réseaux internationaux.»

Le PRCI (suite de la première page)

programmes qu'après avoir consulté les milieux concernés.

Les mécanismes administratifs éprouvés au fil des ans, par exemple l'examen par les pairs, seront maintenus. En ce domaine comme en

d'autres, l'objectif premier de la fusion est de créer un instrument qui soit considérablement renforcé pour appuyer les artistes et les universitaires, tant au Canada qu'à l'étranger.

